

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2023-01

20 janvier 2023

Convocation du 16 janvier 2023

Membres présents :

Mmes Delphine LUTUN, Marie-Laure GLORiant, Marie WYART. MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Benoît DECLERCQ, Emmanuel MONKERHEY, Albert PIETERSOONE, Bernard VERHAEGHE, René SELOSSE

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Michèle GUWY donne pouvoir à M. Thierry DEHONDT-BEDAGUE

Mme Isabelle MARCANT donne pouvoir à M. Bernard VERHAEGHE

Mme Nathalie BALZA donne pouvoir à M. Laurent BALZA

M. Stéphane SOCKEEL donne pouvoir à Mme Delphine LUTUN

Membres absents excusés :

Néant

Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Marie-Laure GLORiant lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par la secrétaire de séance du 12 décembre 2022, Marie-Laure GLORiant. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

- Délibération autorisant M. le Maire à engager les dépenses d'investissement

Selon l'alinéa 3 de l'article L 1612-1 du CGCT, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») est de 1 798 573,26 €. M. le Maire propose au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 449 643,31 €, soit 25 % de la somme. Le conseil municipal a validé à l'unanimité des membres présents.

- Demande d'autorisation de signature pour réception de courriers

Pour une question de praticité, mais aussi en cas d'absence d'une personne qui en a l'autorisation, Monsieur le Maire demande au conseil d'autoriser Mme Anne-Sophie MAILLET, de pouvoir signer les réceptions de courriers recommandés. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Boîte à idées

Nous n'avons eu aucune sollicitation dans la boîte à idées.

- Communications et questions diverses

Renouvellement d'adhésion au CNAS

Le CNAS est l'équivalent du Comité d'Entreprise pour les entreprises privées. Le bilan est extrêmement positif et la municipalité a donc voté de le renouveler, à l'unanimité des membres présents. L'adhésion est de 200 € pour l'ensemble des employés municipaux.

Délibération autorisant M. le Maire à demander la DETR pour le projet foot

M. Le Maire demande l'autorisation pour l'établissement d'un dossier de subvention dans le cadre de la construction d'un nouveau vestiaire. Le conseil municipal a validé la délibération à l'unanimité des membres présents.

Délibération autorisant M. le Maire à recevoir des dons pour la commune

Des entreprises souhaitent adresser des dons à la commune dans le cadre du financement de l'entretien du terrain de football et de l'éclairage. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la réception de dons dans ce cadre.

Création de nouveaux emplacements dans le nouveau cimetière

Il ne reste plus que 2 caveaux disponibles actuellement dans le nouveau cimetière. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise LACRESSONIERE à Buysseure afin d'en installer 2 supplémentaires pour compléter l'offre.

Travaux de rehaussement de la chaussée

Afin d'éviter les inondations au niveau du 258 rue de la mairie (au niveau de Louise WARYN) , des travaux ont été effectués pour rehausser la route pour que l'eau ne rentre plus dans l'habitation.

Réforme publication des actes

La commune a décidé de conserver la publication par affichage des actes et non sous format électronique via le site internet.

Passage du Chtriman – Gravelines 2023

Ce triathlon passera sur la commune le dimanche 2 juillet 2023 et un besoin de signaleurs a été émis par l'organisation. Bernard VERHAEGHE est chargé de trouver l'ensemble des signaleurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h35.

Thierry DEHONDT

Albert PIETERSOONE

Bernard VERHAEGHE

Delphine LUTUN

Marie-Laure GLORANT

Marie WYART

Laurent BALZA

Benoît DECLERCQ

Emmanuel MONKERHEY

René SELOSSE